

La lutte,

ça paye

RÉFORME DES RETRAITES NON, C'EST NON !



LA RENCONTRE CGT/EMPLOYEURS DU 17 AVRIL. DES AVANÇÉES TIMIDES AU VU DU RAPPORT DE FORCE !

Dans sa démarche d'exiger plus que le retrait de la réforme des retraites, à la demande des piquets de grève et des syndicats, la FNME-CGT a déposé une série de revendications et une demande d'ouverture de négociation sur ces sujets.

Pour rappel, les revendications de la FNME portées lors de la 1^{ère} bilatérale du 4 avril :

- Sortir du mutisme des employeurs avec une expression auprès du ministère de tutelle et du gouvernement afin de réaffirmer notre 1^{ère} revendication : **Le retrait pur et simple de la réforme des retraites.**
- **L'arrêt immédiat de toute forme de procédures disciplinaires** en cours et liées au mouvement social des salaires du printemps et de l'automne 2022 ainsi que l'engagement écrit de l'absence de procédures sur le mouvement contre la réforme des retraites 2023.
- **Garantir l'emploi statutaire** y compris en mettant fin au recours abusif à l'intérim.
- **Elargir le statut à toutes les entreprises et filiales** du secteur.
- **Retravailler les contours du dispositif CEJR** pour améliorer le dispositif et abonder plus massivement les 17 premières années.
- **Requalifier la pénibilité** de certaines activités ainsi que la prise en compte de nouvelles pénibilités (télétravail ; travail sur écran, etc.).
- Revaloriser **les minimums de pensions** dans la Branche des IEG.

Retour des employeurs lors de la 2^{nde} bilatérale :

- Employeurs favorables à formaliser certains messages et préoccupations partagées auprès du ministère de tutelle dont la garantie du financement du régime.
- Mesures disciplinaires : Prêt à passer un message d'apaisement mais ça reste de la responsabilité des entreprises.
- Les employeurs réaffirment le respect de l'article 4 du statut et garantissent que **tous les nouveaux embauchés seront bien des agents statutaires en activité comme à la retraite.** Ils proposent une analyse des emplois qui devraient être aujourd'hui au Statut comme les intérimaires mais aussi de regarder de plus près les entreprises/filiales qui ne respectent pas le statut.
- Abondement CEJR et travail sur la pénibilité : **En désaccord mais, face aux arguments de la FNME-CGT, les employeurs doivent revenir vers nous avec de nouvelles propositions.**
- Minimums de pensions : Prêts à faire une démarche commune en direction de la tutelle pour réévaluer les minimums de pension.

La bataille continue ! Les 20 et 28 avril ainsi que le 1^{er} mai soyons nombreux actifs/retraités à exiger le retrait de cette loi néfaste.

**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE**

D'AVENIR

Exigeons des réponses à la hauteur de la mobilisation !

**MOBILISÉS
POUR VOUS**

SCANNEZ, CLIQUEZ... PARTICIPEZ !



**SOLIDARITÉ
AVEC LES
GRÉVISTES
PARTICIPEZ
À LA CAGNOTTE**

jemesyndique.com

**CARTE DES
MOBILISATIONS**

